



*Communiqué de presse
Paris, le 13 mai 2019*

Cités éducatives : les nouveaux territoires de la réussite en Ile-de-France

En présence de Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, Michel Cadot, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Gilles Pécout, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de Paris, chancelier des Universités de Paris ont organisé le premier séminaire pour le déploiement des cités éducatives franciliennes qui s'est tenu ce jour au sein de l'Université Paris Diderot, dans le XVIII^e arrondissement de Paris. L'ambition portée par ce label d'excellence permettra à 35 territoires franciliens de bénéficier d'un accompagnement renforcé de l'État pour consolider la chaîne éducative et sécuriser les parcours pour les élèves et les jeunes de 3 à 25 ans.

23 territoires éligibles au label national des cités éducatives en Ile-de-France

Ce séminaire a été l'occasion de préciser aux acteurs éducatifs des 23 territoires éligibles ce qui était attendu de leur candidature, de leur présenter des actions ayant d'ores et déjà fait leurs preuves dans des QPV franciliens et de co-construire des premières réponses aux besoins spécifiques locaux. Ces territoires s'étendent sur 26 communes franciliennes

Les 23 territoires éligibles devront déposer leur dossier avant le 30 juin. Leur labellisation sera annoncée à partir de juillet et l'élaboration des projets de cités éducatives interviendra à partir du mois de septembre avant de faire l'objet d'une contractualisation à partir de 2020.

Dans le cadre des cités éducatives, les territoires labellisés se verront attribuer par l'État des financements supplémentaires.

35 territoires franciliens seront, au total, accompagnés par l'État

Dans le cadre de l'expérimentation conduite en Île-de-France pour le déploiement des cités éducatives, en plus des 23 territoires éligibles au label des « cités éducatives », le préfet de région et le recteur de la région académique ont souhaité apporter leur soutien financier et méthodologique aux territoires franciliens qui s'engageront également dans une dynamique de coopération de tous les acteurs agissant dans les quartiers prioritaires autour de la

réussite éducative. Un volet dédié spécifiquement à l'éducation sera inscrit au contrat de ville d'ici juillet 2019.

« La dynamique d'émancipation par la mobilisation de toute la communauté éducative initiée par les cités éducatives doit bénéficier au maximum de jeunes, notamment dans notre région qui est particulièrement marquée par les inégalités. C'est la raison pour laquelle l'Etat souhaite aussi accompagner tous les territoires qui s'engageront dans cette démarche, sans pour autant être labellisés comme des cités éducatives » explique Michel Cadot, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

Les cités éducatives : une alliance de tous les acteurs éducatifs

Lancées le 5 novembre 2018 par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, [les cités éducatives](#) visent à coordonner l'ensemble des acteurs de terrain œuvrant dans les quartiers prioritaires autour de la réussite éducative, dans l'école et hors de l'école. Il ne s'agit pas d'un dispositif de plus mais d'une démarche de coordination des dispositifs existants.

L'enjeu est d'accompagner chaque parcours éducatif individuel, de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle par une fédération de tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire des quartiers prioritaires.

« La philosophie des cités éducatives repose sur un engagement de tous à partir d'un consensus sur de grandes orientations, un cadre commun d'actions, et une co construction d'actions pragmatiques en partant des territoires », souligne Gilles Pécout, recteur de la région académique Île-de-France. *« Nous entendons, collectivement, améliorer le contexte des apprentissages, sécuriser les parcours et rendre confiance aux jeunes et à leurs parents. Cela relève de l'accès à la culture, à la démocratie et aux droits par ailleurs. »*

Chaque territoire inscrit dans l'expérimentation élaborera, autour d'une équipe projet, un programme d'actions autour de 3 objectifs prioritaires qui devront conforter le rôle de l'École, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

Région académique Île-de-France
0140462026 / communication.sorbonne@ac-paris.fr
<http://www.ac-paris.fr>



[@Academie_Paris](https://twitter.com/Academie_Paris)